

# COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2011

**Etaient présents :** PICHOU Christian - VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louissette - GARNOT Pascal – DIEUDONNE Laurent – GUITHON Bernard –HOSTACHE Jean-Claude - SILLON Caroline  
Etait excusée : DUSSERT Sandrine - Etait absente : MATHON Colette

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, les actions et les statuts de la communauté de communes de l'Oisans. Il informe l'assemblée des différents débats qui ont eu lieu.

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé, il est proposé de modifier les statuts et de définir de manière complémentaire l'intérêt communautaire sur les points suivants :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SE DECLARE** favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de l'Oisans visant une prise de compétence portant sur :
  - Les investissements liés au Collège des 6 vallées non pris en charge par le Conseil Général, les études et réserves foncières liées à l'implantation des équipements scolaires et péri-scolaires de l'enseignement du second degré,
  - La construction et la gestion des équipements sportifs annexes
  - Le soutien de l'ensemble des actions d'ouverture de l'établissement : voyages linguistiques, activités culturelles ou sportives, Contrat temps libre, Contrat d'Education Locale.
- **DECLARE** d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'enseignement de la musique

Liste des équipements : - Ecole de musique située sur la commune du Bourg d'Oisans

- **DECLARE** d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des crèches / Halte garderie : Crèche / Halte garderie située sur la commune du Bourg d'Oisans
- **DIT** que la communauté de communes est substituée de plein droit à l'ensemble des droits et obligations notamment conventionnels, des communes liées aux équipements concernés par la présente délibération. Dans le cas de pluralité d'activités, municipales et communautaires, des conventions spécifiques seront signées.

**La présente déclaration d'intérêt communautaire prend effet au premier janvier 2012.**

## MODIFICATION STATUTS SI COLLEGE GYMNASSE

Les communes membres du Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase sont invitées à se prononcer sur cette modification statutaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase prenant en compte la substitution des vingt communes du Canton de Bourg d'Oisans par la Communauté de Communes de l'Oisans.

## S.A.C.O. – TRANSFERT TOTAL DES COMPETENCES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement et les compétences du SACO et de sa régie d'assainissement collectif.

L'objet de ce syndicat et sa régie porte sur l'exploitation et les investissements relatifs à l'assainissement, ainsi que le portage du contrat de rivière Romanche.

Le SACO propose de prendre en compte l'ensemble des compétences liées à l'assainissement collectif (collecte, transit, traitement) au sein de la Régie d'assainissement collectif du SACO.

Ce sujet avait fait l'objet de différents échanges lors de réunions de bureau, de réunions techniques et des précédents conseils syndicaux du SACO.

Le Maire présente le programme prévisionnel de travaux d'environ 46 Millions d'Euros, un mode de tarification envisagée avec pour 2012, un cout moyen du service de 3€ HT/m<sup>3</sup>, et propose de valider cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation transférant l'intégralité de la compétence assainissement collectif à la Régie d'assainissement collectif du SACO, il est proposé de retenir une répartition entre partie fixe et partie variable de 50/50, de retenir un forfait de 83.8 m<sup>3</sup>/abonné pour les zones ne disposant

pas de compteur et la possibilité pour chaque commune de participer au financement du service par convention avec la régie d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE DECLARE** Favorable à une prise de compétence par la régie d'assainissement collectif du SACO portant sur la collecte, le transit et le traitement de la commune du Freney d' Oisans à compter du du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- **INDIQUE** que la commune ne dispose pas de compteur et participera au financement du service par convention avec la régie d'assainissement collectif.

## DM 2

Virement de crédits qui se décompose ainsi :

Chapitre 21 : + 66 500 €          Chapitre 23 : - 66 500 €

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2012

Afin de faire face aux dépenses imprévues au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement , avant le vote du budget 2012, dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2011.

## TARIF FORFAIT EAU ASSAINISSEMENT 2012

Le conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE DE MAINTENIR** pour 2012 les tarifs du forfait Eau-Assainissement auquel s'ajouteront les taxes nationales.  
EAU 48 € / an  
ASSAINISSEMENT : 96 € / an  
Redevance payable en deux fois : en juin et décembre de chaque année.

## ETUDE LIAISON PORTEE 2 ALPES / ALPE D'HUEZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'une liaison portée entre LES DEUX ALPES et L'ALPE D'HUEZ, qui concerne 5 communes : Mont de Lans, Venosc, Le Freney, Auris et Huez.

Il est nécessaire d'entreprendre des études :

- Etude Marketing auprès des skieurs, qui pourrait être réalisée par les sociétés de remontées mécaniques des 2 Alpes et de l'Alpe d'Huez.
- Etude Technique pour inventorier les solutions envisageables qui pourrait rester à la charge des 5 communes concernées et qui est estimée à 50 000 € HT.

Le Maire propose que la commune du Freney assure le portage du dossier technique après accord des communes concernées, demande les subventions et prépare une convention afin que chaque commune reverse sa participation au Freney.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les études à réalisées pour le projet de liaison portée entre les 2 massifs.
- **DONNE** son accord afin que la commun du Freney d'Oisans porte le dossier technique, estimé à 50 000 € HT.
- **DEMANDE** au Maire d' établir une convention pour la réalisation et le règlement du dossier technique avec les 5 communes concernées : Mont de Lans, Venosc, Le Freney, Auris et Huez.
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

## QUESTIONS DIVERSES

- TRAVAUX BARRAGE CHAMBON  
Des travaux importants vont être réalisés par EDF en 2013/2014 pour 30 millions d'euros.  
Le niveau d'eau, actuellement à 1025, descendra à 1010 pendant les travaux.
- ASSOCIATION PEIGNONS ENSEMBLE demande un local pour exercer leur activité.  
Le local du gîte du Moulin au 1<sup>er</sup> étage est proposé à titre gratuit ; seuls les frais de fonctionnement seront à la charge de l'association.
- PISTE MONT LANS / FRENEY Le projet est toujours d'actualité, mais les travaux sur le Freney dépendent de la 1ere tranche de travaux sur Mont de Lans. La commune doit attendre qu'ils soient réalisés.
- VŒUX 2012 La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 07/01/2012 à la salle polyvalente à partir de 18 H